

»

INFORMATIONS PRATIQUES

➤ TÉLÉVISION - TÉLÉPHONE

Vous pouvez obtenir le téléphone et la télévision dans votre chambre. L'accès à la télévision est gratuit dont l'accès TNT avec sous-titrage. Le téléphone en revanche est payant. Pour toute ouverture de ligne : contactez la société « Telecom services » au 1 55 51 ou 01 49 81 22 35 d'un poste externe. Plus d'informations dans le livret d'accueil page 8 ou demandez la plaquette d'informations de Télécom Services.

➤ LES OBJETS DE VALEUR

A votre arrivée, afin d'éviter toute perte, il vous est demandé de déposer vos bijoux et valeurs à la Régie (RDC - Bât Sénart, Poste: 26237).

Plus d'informations dans le livret d'accueil page 8.

➤ MÉDIATHÈQUE

Un choix important de livres et de revues vous est proposé gratuitement à la bibliothèque ou dans le service.

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Mardi et mercredi de 13h à 14h

Distribution dans les chambres

Mardi et mercredi 14h à 16h30.

Contactez le poste : 2 64 56.

Plus d'informations dans le livret d'accueil page 11.

➤ COIFFURE

Les tarifs et horaires d'ouverture sont consultables sur place. La prise de rendez-vous s'effectue auprès du cadre du service ou au 2 17 79 ou par téléphone au 06 09 44 42 05

➤ ANIMATION

Une équipe d'animation est présente dans l'Unité. Elle propose des activités ludiques et culturelles régulières.

Poste : 2 6210.

➤ ACTIONS CULTURELLES

Des activités culturelles ou événementielles sont organisées dans l'hôpital. Plus de renseignements au service de communication : 2 62 88 ou 2 58 94

DES ÉQUIPES TRANSVERSALES À VOTRE SERVICE »

Elles interviennent sur prescription médicale

RÉÉDUCATEURS

- Kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Pédicure
- Diététicien

ÉQUIPES MOBILES

- Unité Transversale de Nutrition clinique (UTNC)
- Equipe Mobile de Soins Palliatifs/Douleur (EMSPD)
- Equipe Mobile de Psychiatrie de Liaison
- Equipe Mobile Gériatrique Extra-hospitalière

Hôpital Dupuytren AP-HP

1 Rue Eugène Delacroix
91210 DRAVEIL

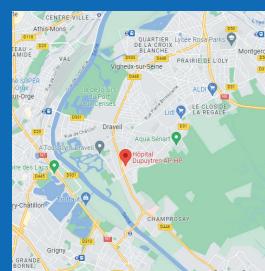
Standard : 01 69 83 63 63

<http://chu-mondor.aphp.fr/joffredupuytren>

SI VOUS VENEZ EN VOITURE:

- Par l'autoroute A6 ou la RN7 jusqu'à Ris-Orangis prendre la direction Draveil.
- Par la RN6 après Villeneuve-Saint-Georges direction Melun. Prendre la sortie direction Draveil-Montgeron.

SI VOUS VENEZ EN TRAIN:



Ne pas jeter sur la voie publique



UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE SERVICE A2 »

» Chef de Service :
Dr Frédéric BEHAR
Département Médico-Universitaire
Gériatrie : Dr Sylvie HAULON



BIENVENUE DANS L'UNITÉ DE **SOINS DE LONGUE DURÉE** **DU SERVICE A2 »**

L'unité, située 3ème étage du bâtiment Sénart, comporte 37 lits, répartis dans 12 chambres à 2 lits et 13 chambres seules.

L'unité de Soins de Longue Durée est un lieu de vie et un lieu de soins. En tant que lieu de vie, une équipe d'animation propose différentes activités variées, créatives et occupationnelles. En tant que lieu de soins, une prise en charge médicale et soignante adaptée permet de favoriser et maintenir l'autonomie. Une équipe pluriprofessionnelle est à votre disposition pendant votre séjour.

Une assistante sociale pourra également vous aider dans vos démarches.

VOS RÉFÉRENTS DANS LE SERVICE »

Chef de Service : Dr Frédéric BEHAR

Equipe médicale

Dr Frédéric BEHAR, Dr Zafy RALANTONISAINANA

Dr Ons HEMDANA, Dr Mohamed MECHAMECHE

Dr Andry RAZAKARIVONY

qui recevront votre famille sur rendez-vous

Cadre de santé

Karine LAURENT : 01 69 83 62 35

Neuropsychologue

Yoann YILMAZ : 01 69 83 58 86

Assistante sociale

Djouhar BOUGHANMI : 01 69 83 63 84

Pour tous renseignements médicaux, veuillez vous adresser
au **secrétariat médical**

Nathalie LENOX : 01 69 83 66 14

Télécopie : 01 69 83 58 82

DROITS DES PATIENTS »»

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Lors de votre hospitalisation, il vous est proposé de désigner une personne de confiance. Vous pouvez la choisir librement dans votre entourage (parent, proche, médecin traitant) pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Pour plus d'informations, référez-vous au livret d'accueil de l'hôpital Dupuytren pages 5 et 20 ou à la brochure AP-HP disponible au secrétariat du service ou au service de communication. Poste : 2 62 88

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Si vous pensez vous trouver un jour dans l'incapacité d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées qui sont valables pour une durée de trois ans.

Pour plus d'informations, référez-vous au livret d'accueil de l'hôpital Dupuytren page 17.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir la communication de vos documents médicaux, soit par consultation sur place, soit par envoi postal, soit en mandatant par écrit une personne pour le faire.

Les données de santé étant protégées par des règles de confidentialité, les informations vous concernant ne pourront être communiquées à des tiers qu'après votre accord.

Pour plus d'informations, référez-vous au livret d'accueil de l'hôpital Dupuytren pages 5, 18 et 20.

Pour toute information complémentaire concernant vos droits et responsabilités. Vous pouvez demander le livret complémentaire auprès du service de Communication (poste : 26288) ou au service des Admissions.

Vous pouvez également le consulter, ainsi que le règlement intérieur de l'AP-HP sur www.aphp.fr

Chargée de Relations avec les Usagers : 01 69 83 62 01

VOTRE SÉJOUR »»

L'ÉQUIPE SOIGNANTE

L'équipe soignante est composée de médecins, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents hospitaliers et de rééducateurs.

ALIMENTATION

* Les repas sont servis aux horaires suivants :

Petit déjeuner : 8h30 à 9h / Déjeuner : 12h

Goûter : 15h30 à 16h / Diner : 19h

* Une alimentation adaptée pourra vous être proposée. N'oubliez pas de signaler à l'équipe toute perte de poids récente le cas échéant, vos goûts et préférences alimentaires, vos difficultés éventuelles (installation, préhension, mastication, déglutition...).

* Les accompagnants peuvent bénéficier d'un repas via l'achat d'un ticket à la Régie de l'hôpital.

* L'apport d'aliments de l'extérieur n'est pas recommandé. Plus d'informations dans le livret d'accueil page 8.

VISITES ET AUTORISATIONS DE SORTIE TEMPORAIRE

Les visites sont autorisées tous les jours de 13h30 à 20h.

NB : l'accès en voiture dans l'hôpital n'est autorisé qu'à partir de 14h30

Pour votre bien-être et celui des autres patients, le nombre de visiteurs est limité à trois personnes simultanément.

La visite des enfants de moins de 15 ans est fortement déconseillée pour des raisons médicales.

La présence d'animaux de compagnie n'est pas autorisée dans les unités de soins.

Les autorisations de sortie temporaire peuvent être accordées après autorisation du médecin. La demande doit être effectuée 48h avant la sortie.

Plus d'informations dans le livret d'accueil pages 10 et 11

LINGE

Pour votre séjour, prévoyez un nécessaire de toilette et du linge personnel qui devra nécessairement être marqué à votre nom pour éviter toute perte ou confusion.

Plus d'informations dans le livret d'accueil page 8.